



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Les Papillons Blancs en Champagne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Les Papillons Blancs en Champagne
136, rue Georges Charpak - 51430 Bezannes
Ce rapport contient 32 pages
Référence : PZ/SD/DC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Les Papillons Blancs en Champagne

Siège social : 136, rue Georges Charpak - 51430 Bezannes
Fonds propres : €. 11 324 621

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association Les Papillons Blancs en Champagne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Papillons Blancs en Champagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la présentation d'ensemble des comptes et en particulier sur la correcte traduction comptable des recettes obtenues dans le cadre des financements par Dotation Globale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier arrêté le 11 Juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Association Les Papillons Blancs en Champagne
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
29 juin 2020

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 29 juin 2020

KPMG S.A.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Zeimett', written over a horizontal line.

Patrick Zeimett
Associé

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Sommaire

BILAN : ACTIF.....	3
BILAN: PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT : CHARGES.....	5
COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS.....	6

BILAN : ACTIF

Libellé	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov.	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
BILAN ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	75 239	75 239		2 142
Autres immobilisations incorporelles	226 709	201 611	25 098	59 719
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 915 140	82 208	1 832 932	1 521 413
Constructions	21 647 888	14 745 942	6 901 946	7 540 485
Installations techniques, matériels et outillage	5 554 169	4 413 611	1 140 558	1 222 676
Autres immobilisations corporelles	7 747 447	5 484 740	2 262 707	2 389 054
Immobilisations corporelles en cours	14 160		14 160	14 160
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	318 104	40 972	277 132	53
Autres titres immobilisés	176 065		176 065	421 659
Prêts				
Autres immobilisations financières	58 890		58 890	70 595
TOTAL I	37 733 811	25 044 324	12 689 486	13 241 954
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	23 601		23 601	19 980
Autres approvisionnements	10 966		10 966	12 767
En-cours de production (biens et services)	1 121		1 121	1 075
Produits intermédiaires et finis	1 746		1 746	1 826
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	41 302		41 302	41 302
Créances (1) :				
Créances redevables et comptes rattachés (2)	3 151 101	3 679	3 147 422	2 820 571
Autres créances	1 112 263		1 112 263	1 351 368
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 528 948		7 528 948	7 520 946
Charges constatées d'avance	108 442		108 442	39 477
TOTAL II	11 979 492	3 679	11 975 812	11 809 311
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V)	49 713 302	25 048 004	24 665 299	25 051 265
(1) Dont à moins d'un an : 4 259 685 Dont à plus d'un an : 0				
(2) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF : 0				

BILAN: PASSIF

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 037 281	2 155 402
Fonds associatifs avec droit de reprise :	34 383	34 383
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	124 507	18 505
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	8 552 665	8 178 139
Réserves de compensation	797 935	184 018
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	131 040	131 040
Autres réserves	1 242 513	1 224 487
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-464 432	-55 657
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-842 754	-842 754
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-33 034	369 191
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 215 300	-2 102 224
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-76 113	-328 039
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	910 333	1 409 388
Provisions réglementées :	1 125 598	1 146 746
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	635 569	661 548
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	490 029	485 198
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	11 324 621	11 522 624
Provisions pour risques	308 489	437 036
Provisions pour charges	2 384 399	2 160 432
Fonds dédiés	864 685	833 432
TOTAL II	3 557 572	3 430 900
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 631 524	4 808 499
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	1 144 003	1 330 906
Dettes sociales et fiscales	3 907 928	3 763 170
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 335	3 335
Autres dettes	76 653	127 680
Produits constatés d'avance	19 662	64 151
TOTAL III	9 783 105	10 097 741
Ecart de conversion (passif)	TOTAL IV	
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV)	24 665 299	25 051 265
(1) Dont à plus d'un an :	0	0
Dont à moins d'un an :	1 144 003	1 330 906

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	-73
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	157 353	101 515
Variation de stock	-3 587	13 315
Achats d'autres approvisionnements	58 726	49 110
Variation de stock	1 800	8 126
Achats non stockés de matières et fournitures	1 824 750	1 723 705
Services extérieurs et autres	7 236 840	7 160 039
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 767 066	1 157 775
- autres	115 577	102 255
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	19 093 670	18 785 217
- charges sociales	6 838 650	7 654 683
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 688 216	1 783 054
- des charges d'exploitation à répartir	372	372
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges d'exploitation	389 362	461 304
Autres charges	21 913	5 928
TOTAL I	39 190 708	39 006 325
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	40 972	0
Intérêts et charges assimilées	101 224	116 607
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	142 196	116 607
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	103 684	100 228
Sur opérations en capital	26 402	1 393
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	9 701	22 569
- dotations aux autres provisions réglementées		15 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées	418 013	498 151
TOTAL III	557 799	637 340
Impôt sur les sociétés (IV)	4 195	3 426
TOTAL DES CHARGES	39 894 899	39 763 699
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	39 894 899	39 763 699

COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		11 779
Production vendue :		
- prestations de services	75 627	1 085 208
- divers	4 516 549	3 176 477
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	30 318 148	29 516 891
Subventions d'exploitations et participations	226 217	208 534
Reprises sur amortissements et provisions	297 319	552 770
Transferts de charges	227 596	330 581
Autres produits	3 543 688	3 551 273
TOTAL I	39 205 143	38 433 513
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	1 590	1 642
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	15 453	20 221
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	17 043	21 862
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	65 577	27 869
Sur opérations en capital	120 737	131 739
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		286 800
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	23 525	23 811
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		151 166
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	386 761	358 900
Transferts de charges		
TOTAL III	596 599	980 284
TOTAL DES PRODUITS	39 818 786	39 435 659
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	76 113	328 039
TOTAL GENERAL (I + II + III)	39 894 899	39 763 699



**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31
décembre 2019 dont le total est de 24 665 299 euros et
au compte de résultat dégageant un déficit de 76 113
euros**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 juin 2020.

Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Événements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.3	Événements postérieurs à la clôture	5
1.4	Liste des établissements	6
2	Informations relatives au bilan	8
2.1	Actif	8
2.1.1	Tableau des immobilisations	8
2.1.2	Tableau des amortissements	8
2.1.3	Immobilisations incorporelles	9
2.1.4	Immobilisations corporelles	9
2.1.5	Immobilisations financières	9
2.1.6	Stocks	11
2.1.7	Créances	11
2.1.8	Disponibilités et divers	12
2.1.9	Charges constatées d'avance	12
2.2	Passif	13
2.2.1	Tableau de variation des fonds associatifs	13
2.2.2	Etat des provisions, réserves et fonds dédiés	14
2.2.3	Détail des résultats comptables	16
2.2.4	Détail des résultats administratifs proposés	16
2.2.5	Dettes financières	17
2.2.6	Autres dettes	18
3	Informations relatives au compte de résultat	19
3.1	Répartition des produits	19
3.2	Résultat exceptionnel	19
4	Autres informations	20
4.1	Engagements financiers	20
4.2	Effectif équivalent temps plein (hors travailleurs handicapés)	20
4.3	Contributions volontaires	21
4.4	Rémunération des dirigeants	21
4.5	Honoraires des commissaires aux comptes	21

1 Faits majeurs

1.1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Financements : reconduction en 2019 du CPOM initialement conclu pour la période 2014-2018 pour les établissements concernés (MAS Odile Madelin, IME La Sittelle, IME Eoline, SSAD Mistral Gagnant, SESSAD Galilée, ESAT Les Ateliers de la Forêt).
- Par jugement en date du 30 décembre 2019, le Tribunal de commerce de Reims a ordonné la cession totale au profit de l'Association du fonds de commerce de l'Entreprise Adaptée ACAPH Industrie, pour un montant de 50 K€ d'actifs incorporels et corporels et la reprise de 20 salariés. La société destinée à exploiter ce fonds de commerce, dénommée Atelier Champenois d'Accompagnement Industrie, est en cours d'immatriculation à la date du 31/12/2019.
- Remplacement de la Directrice Administrative et Financière par la Direction Générale entre octobre 2019 et janvier 2020.
- Signature le 17 décembre 2019 de deux contrats de prêt d'un montant cumulé de 630 000 euros destinés à financer un projet de légumerie porté par l'Esat Ateliers de la Forêt, tirés en totalité en mars 2020.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Désignation de l'Association : Papillons Blancs en Champagne

L'Association a pour buts de :

- Gérer tout établissement et/ou service accueillant ou accompagnant les personnes déficientes intellectuelles, polyhandicapées et/ou atteintes de troubles envahissants du développement ;
- Faire changer le regard sur le handicap ;
- Faire connaître et reconnaître les besoins spécifiques et les attentes individuels des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, polyhandicapées et/ou atteintes de troubles envahissants du développement ;
- Favoriser l'accueil et l'écoute des familles, développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité, les inciter à participer à la vie associative ;
- Garantir un accompagnement de qualité tout au long de la vie aux personnes qu'elle prend en charge, y compris après la disparition des proches ;

- Promouvoir l'innovation dans une optique d'adaptation permanente aux besoins des personnes déficientes intellectuelles, polyhandicapées et/ou atteintes de troubles envahissants du développement accompagnées ;
- Permettre, lorsque cela répond aux besoins, aux capacités de la personne et à son projet de vie, l'inclusion en milieu ordinaire.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2007, ses comptes respectent l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 rendu par le Conseil National de la Comptabilité et l'instruction budgétaire et comptable M 22.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Terrain	Non amortissable
- Bâtiment sur sol autrui	8 à 40 ans
- Construction	30 ans
- Second œuvre	10 à 12 ans
- Installation technique, matériel et outillage	2 à 15 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	5 à 20 ans
- Matériel de transport	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute en fin d'exercice, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode première entrée, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs, l'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières, est traité par le biais de provisions pour charges et de provisions réglementées. Il s'agit notamment de provisions pour renouvellement d'immobilisations, de provisions pour charges importantes de travaux d'entretien et de provisions pour départ à la retraite.

Le montant des provisions pour risques est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Les événements post-clôture méritant d'être signalés sont les suivants :

- Une crise sanitaire très grave est à déplorer dans le monde depuis le début de l'année 2020. L'organisation mondiale de la santé a déclaré le 30 janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID -19 de pandémie. Des mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020.

Cette situation affecte le fonctionnement de l'association puisque :

- les salariés des fonctions supports ont été placés en télétravail depuis le 17 mars 2020 et ce jusqu'au 11 mai 2020 ;
- des mesures de protection sanitaire ont été prises dans les établissements ;
- l'activité a été interrompue ou réduite sur une grande partie des établissements ;
- l'activité production des Esat a majoritairement été mise à l'arrêt ;
- les négociations liées à la mise en place d'un nouveau CPOM, initiées en février 2020, ont été interrompues.

Même si l'Etat s'est engagé sur le maintien des dotations sur la période de crise sanitaire, cette crise aura un impact sur le budget 2020, notamment au regard des surcoûts qu'elle va engendrer (renforcement de personnels, heures supplémentaires, annulation de congés qui devront être reportés) et sur l'activité production des Esat.

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous n'avons pas de visibilité sur l'engagement des pouvoirs publics à couvrir les surcoûts liés à la crise.

Toutefois, malgré ces éléments et cette incertitude, forte de fonds associatifs au 31/12/2019 de 11 324 K€, la continuité d'exploitation de l'Association n'est nullement menacée.

- Démission de la Directrice Générale, avec un départ effectif le 28 avril 2020

1.4 Liste des établissements

Les Comptes annuels sont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2020.

Les documents financiers présentés sont issus de 25 comptabilités distinctes permettant de suivre l'activité des établissements regroupés, en distinguant l'activité sous gestion contrôlée et l'activité sous gestion propre.

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
Ets de la gestion propre		
Vie Associative	propre	Ressources propres
Groupe de FISMES	propre	Ressources propres
ESAT Production Les Ateliers de la Vallée	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
Esat Production Ateliers de la Forêt	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
Siège administratif	contrôlée	Gestion partagée ARS / Conseil départemental
Conseil Départemental		
FOYER LE RELAIS	contrôlée	Prix de journée
Résidence de l'horticulture	contrôlée	Prix de journée
SAVS Horticulture	contrôlée	Prix de journée
FOYER de JOUR l'Alizé	contrôlée	Prix de journée
Conseil Départemental / ARS Assurance Maladie		
FOYER & FAM l'Aurore	contrôlée	Prix de journée et forfait soins / particip. des usagers et CAF
FAMA Murielle Renard	contrôlée	Prix de journée et forfait soins / particip. des usagers et CAF
Les Trois FOYERS	contrôlée	Prix de journée et forfait soins / particip. des usagers et CAF
FDV-FAM JP BRU	contrôlée	Prix de journée et forfait soins / particip. des usagers et CAF
SAVS-SAMSAH Tandem	contrôlée	Prix de journée et forfait soins
ARS Assurance Maladie		
IME G. CARON	contrôlée	Dotation globale
SESSAD G.CARON	contrôlée	Dotation globale
CAFAST	contrôlée	Dotation globale
Permanence du JARD	contrôlée	Dotation Globale et autres financements
ESAT Ateliers de la Vallée	contrôlée	Dotation globale
MAS Odile Madelin	contrôlée	Dotation Globalisée Commune (CPOM)
IME la SITTELLE	contrôlée	Dotation Globalisée Commune (CPOM)
IME l'EOLINE	contrôlée	Dotation Globalisée Commune (CPOM)
SSAD Mistral Gagnant	contrôlée	Dotation Globalisée Commune (CPOM)
SESSAD GALILEE	contrôlée	Dotation Globalisée Commune (CPOM)
ESAT Les ATELIERS de la FORET	contrôlée	Dotation Globalisée Commune (CPOM)

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2018	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Immobilisations au 31 Décembre 2019
Immobilisations incorporelles	299 189	2 759	0	301 948
Frais d'établissement	75 239			75 239
Frais de recherche et de développement	8 976			8 976
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	211 098	2 759		213 857
Fonds commercial - dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	3 876			3 876
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	35 853 893	1 111 759	86 849	36 878 803
Terrains	1 506 939	315 280	0	1 822 219
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	92 922	0	0	92 922
Constructions	21 562 030	85 858	0	21 647 888
Installations, matériel et outillage techniques	5 370 229	202 441	18 501	5 554 169
Autres immobilisations corporelles	7 307 614	508 180	68 348	7 747 446
Immobilisations corporelles en cours	14 160			14 160
Immobilisations financières	492 306	380 118	319 367	553 057
Participations		318 051		318 051
Créances rattachées à des participations	53	0	0	53
Autres titres immobilisés	421 659	59 406	305 000	176 065
Prêts				
Autres immobilisations financières	70 595	2 661	14 367	58 889
TOTAL IMMOBILISATIONS	36 645 388	1 494 636	406 216	37 733 809

2.1.2 Tableau des amortissements

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2018	Dotations 2019	Diminutions 2019	Amortissements et dépréc. au 31/12/2019
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	237 328	39 522	0	276 850
Frais d'établissement	73 097	2 142	0	75 239
Frais de recherche et de développement	1 346	449	0	1 795
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	159 009	36 931	0	195 940
Fonds commercial (établissements privés) - dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	3 876	0	0	3 876
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	23 166 107	1 648 695	88 299	24 726 503
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	78 447	3 761	0	82 208
Constructions sur sol propre	9 814 503	553 276	0	10 367 779
Constructions sur sol d'autrui	4 207 042	171 122	0	4 378 164
Installations, matériel et outillage techniques	4 147 553	284 559	18 501	4 413 611
Autres immobilisations corporelles	4 918 561	635 977	69 798	5 484 740
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières	0	40 972	0	40 972
Participations et créances rattachées à des participations	0	40 972	0	40 972
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	23 403 435	1 729 189	88 299	25 044 325

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	NON AMORTIS	
Logiciels et progiciels	LINEAIRE	3 ANS

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.5 Immobilisations financières

Immobilisations Financières :	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov. 31/12/2019	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
Participations et créances rattachées à des participations	318 104	40 972	277 132	53
TITRES DE PARTICIPATION	318 051	40 972	277 079	0
CREANCES SUR PARTICIPATION	53	0	53	53
DEPRECIATION DES PARTICIPATIONS	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	176 065	0	176 065	421 659
AUTRES TITRE CAPITAL BFCC	112 659	0	112 659	417 659
PARTS CAPITAL BFCC	2 577	0	2 577	2 577
DEPOT GARANTIE TOTAL	1 423	0	1 423	1 423
OPC MIXTES UNIFED HORIZON CRCA	59 406	0	59 406	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	58 890	0	58 890	70 595
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	24 375	0	24 375	21 914
FONDS DE GARANTIE MUTUELLE	28 575	0	28 575	42 742
CAUTIONS DIVERSES	5 940	0	5 940	5 940
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	553 058	40 972	512 086	492 306

Les opérations de l'exercice sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations Financières :	01/01/2019	augmentation	diminutions	virement de compte à compte	31/12/2019
Participations et créances rattachées à des participations	53	0	0	318 051	318 104
Autres titres immobilisés	421 659	72 457	0	-318 051	176 065
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	70 595	2 661	14 367	0	58 890
TOTAL	492 306	75 118	14 367	0	553 058

Le virement de compte à compte permet de reclasser dans la rubrique « Participations » les titres détenus par l'Association dans le capital social de l'entreprise adaptée Le Nouvel Atelier.

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

L'Association Papillons Blancs en Champagne détient la totalité des 30 500 actions qui composent le capital social de l'Entreprise Adaptée Le Nouvel Atelier, inscrite au RCS de Reims sous le numéro d'immatriculation 524 186 962.

Renseignements détaillés sur les titres

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part de capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%)				
- Le Nouvel Atelier (51200 Epernay)	305 000	63 434	100 %	- 100 790
Participations (détenues entre 10 et 50%)				
- néant				

2.1.5.2 Dépréciation des titres de participation Le Nouvel Atelier

La situation nette de la filiale étant inférieure à la valeur des titres détenus par l'Association, une provision pour dépréciation a été constatée à la date du 31 décembre 2019.

Les mouvements de l'exercice affectant les provisions pour dépréciation des titres de participation sont les suivants :

	Ouverture	Dotations aux provisions	Reprise sur provisions	Clôture
Provision pour dépréciation / titres	0	40 972	0	40 972
Total	0	40 972	0	40 972

2.1.6 Stocks

2.1.6.1 Etat des stocks

Libellé	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov. 31/12/2019	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	23 601		23 601	19 980
Autres approvisionnements	10 966		10 966	12 767
En-cours de production (biens et services)	1 121		1 121	1 075
Produits intermédiaires et finis	1 746		1 746	1 826
Marchandises				
TOTAL	37 435	0	37 435	35 648

2.1.6.2 Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode FIFO.

2.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.7.1 Classement par échéance

Libellé	Montant brut 2019	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	318 104	318 104	
Prêts (274)			
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	234 955		234 955
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	3 151 101	3 151 101	
Autres créances clients (4096,4097, etc)	611 453	611 453	
Personnel et comptes rattachés (421,)	28 869	28 869	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	61 472	61 472	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	410 469	410 469	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	108 442	108 442	
TOTAL CREANCES	4 924 864	4 689 910	234 955

2.1.7.2 Produits à recevoir

1-Clients - factures à établir	0
2-Créances Organismes sociaux	165 968
3-FSE Subv à rec année 2018-2019	410 041
4-R.R.R à obtenir et autres avoirs	50 746
TOTAL Produits à recevoir	626 755

2.1.8 Disponibilités et divers

1-Comptes à terme	480 558
2-Comptes bancaires	7 024 282
3-Caisses	24 108
TOTAL Disponibilités et divers	7 528 948

2.1.9 Charges constatées d'avance

ETABLISSEMENTS	informatique / télécom	activité pédagogique	location	maintenance	document*	RST	Assur.	TOTAL
Eoline	648	1 748		1 283	149	3 103		6 931
Sittelle	1 203	981			285			2 470
FDJ Alize	810	233		175				1 218
la MAS	1 128			2 561	149	5 044		8 881
FDV Aurore	600			679		1 913		3 191
SSAD	89							89
SESSAD	450				116	1 075		1 640
FAMA				1 393		2 442		3 835
ESAT AT Foret	1 421			1 696	166			3 283
Foyer le relais	486			2 019	100			2 605
SAVS SAMSAH Tandem	237							237
Production AT Foret				673	2 813		2 764	6 250
Les trois foyers	8 870		831	443	55	2 795		12 994
FDV JP BRU				981		1 269		2 250
Foyer horticulture	281			347				628
SAVS Epernay	142							142
IME Caron	508					952		1 460
ESAT social AT Vallée	5 502							5 502
Production At vallée					989			989
CAFST	77							77
SESSAD Epernay	89							89
Siège	127		43 014	257	284			43 682
TOTAL	22 667	2 962	43 845	12 506	5 105	18 593	2 764	108 442

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des fonds associatifs

Capitaux propres	Montant net 31/12/2018	Variations nettes	Montant net 31/12/2019
FONDS PROPRES	11 489 389	731 500	12 220 889
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 155 402	-118 121	2 037 281
Ecart de réévaluation		0	
Réserves	9 717 684	1 006 469	10 724 153
Report à nouveau	-55 657	-408 775	-464 432
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-328 039	251 926	-76 113
Total fonds propres	11 489 389	731 500	12 220 889
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	33 235	-929 503	-896 268
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports	18 505	106 002	124 507
Legs et donations		0	
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-2 944 978	-113 076	-3 058 055
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	369 191	-402 225	-33 034
Ecart de réévaluation	34 383	0	34 383
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	1 409 388	-499 055	910 333
Provisions réglementées	1 146 746	-21 148	1 125 598
Total autres fonds associatifs	33 235	-929 503	-896 268
TOTAL GENERAL	11 522 624	-198 002	11 324 621

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration a pris des résolutions relatives à divers reclassements comptables affectant les fonds associatifs, sans que cela n'ait d'impact sur les résultats 2019 de l'Association.

Ces différentes résolutions sont détaillées ci-dessous :

- Reclassement en dettes diverses dans les établissements IME Caron, Esat Production Ateliers de la Vallée, ESAT Social Ateliers de la vallée et Résidence de l'Horticulture des fonds associatifs suivants :

	IME Geneviève Caron	ESAT Production	ESAT Social	Résidence Horticulture	Total
102100	13 548,70	19 783,06	360 030,51		393 362,27
102400				30 253,75	30 253,75
103400				107 011,22	107 011,22
131100			11 051,04		11 051,04
139100			- 2 210,20		- 2 210,20
TOTAL	13 548,70	19 783,06	368 871,35	137 264,97	539 468,08

- Reclassement d'une subvention d'investissement de 407 155,48 euros figurant dans les comptes de la Vie associative d'Épernay dans un compte 106 820 « réserves pour investissements »
- Reclassement des produits issus d'un legs dans un compte 106 880 « réserves pour projet associatif » (en lieu et place du compte Report à nouveau)

2.2.2 Etat des provisions, réserves et fonds dédiés

2.2.2.1 Tableau récapitulatif

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2018	Dotations de l'Exercice 2019	Reprises de l'Exercice 2019	Montants 2019
Réserves de Compensation				
10686 - Des Déficits d'Exploitation	113 423	418 233	187 966	343 691
10687 - Des Charges d'Amortissement	70 595	438 797	55 148	454 244
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	661 548	162 162	188 141	635 569
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	485 198	45 797	40 966	490 029
14861 - dont réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Immobilisé	485 198	45 797	40 966	490 029
14862 - dont réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Circulant				
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	437 036	36 381	164 928	308 489
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)	1 992 846	464 631	222 633	2 234 844
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	38 806			38 806
158 - Autres Provisions pour Charges	128 780		18 031	110 749
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations		40 972		40 972
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	5 864	0	2 185	3 679
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
Fonds Dédiés				
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	730 634	418 014	386 761	761 887
195 - Sur Dons Manuels Affectés	102 798			102 798
197 - Sur Legs et Donations Affectés				
TOTAL GENERAL	4 767 528	2 127 784	1 369 556	5 525 757

Evaluation des provisions pour risques et charges

L'Association doit faire face à plusieurs litiges prud'homaux. Sans reconnaître le bien-fondé des demandes formulées, et en lien avec l'avocat en charge des dossiers, une provision de 308 489€ a été inscrite en comptabilité afin de faire face aux risques inhérents à ces contentieux.

Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	2 234 849	0	2 234 849

La méthode de calcul de la provision pour indemnité de fin de carrière est la suivante :

- Tous les salariés en Contrat à Durée Indéterminée dont l'objet d'une provision
- L'âge de départ à la retraite est porté à 65 ans
- Le départ se fait à l'initiative du salarié
- Le calcul est minoré de la probabilité d'un défaut de versement consécutif à un départ volontaire (turn over) ou à un décès
- Le taux d'actualisation retenu est de 0.80 %
- Les réserves constituées lors des affectations de résultats par les tutelles destinées à financer les futurs départs à la retraite, soit 64 584€ sont venues diminuer la provision.

2.2.2.2 Suivi des fonds dédiés

ETABLISSEMENTS	FONDS DEDIES 2018	DOTATIONS	REPRISES	FONDS DEDIES 2019
EOLINE	10 600	99 700	3 600	106 700
SITTELLE	21 800	50 722	0	72 522
LA MAS	277 015	195 067	181 640	290 443
FDV AURORE	0	2 320	0	2 320
SESSAD	0	19 153	0	19 153
FAMA	34 354	28 188	20 275	42 267
ESAT AT FORET	604	0	604	0
SAVS SAMSAH TANDEM	3 806	0	854	2 952
LES TROIS FOYERS	30 586	3 449	0	34 035
FDV JP BRU	20 692	11 824	0	32 516
IME CARON	23 505	4 620	4 921	23 205
ESAT SOCIAL AT VALLEE	20 369	0	4 774	15 595
PDJ	2 578	2 970	844	4 704
VIE ASSOCIATIVE	119 445	0	0	119 445
SIEGE (1)	268 078	0	169 249	98 829
TOTAL	833 433	418 013	386 761	864 685

(1) Dont reprise de 169 249 € au titre des mesures transitoires d'accompagnement accordées par les financeurs en 2018.

2.2.3 Détail des résultats comptables

Détail des résultats comptables	Gestion contrôlée		Gestion propre		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Ets de la gestion propre			43 378	51 478	-8 100
ARS Assur. Maladie / Conseil Départ. (siège)		130 362			-130 362
ARS Assurance Maladie	255 325	508 506			-253 182
Conseil Départemental	381 123	65 593			315 530
TOTAUX AU 31/12/2019	636 448	704 461	43 378	51 478	-76 113
RESULTATS NETS	-68 014			-8 100	-76 113

2.2.4 Détail des résultats administratifs proposés

	RESULTATS COMPTABLES 2019	RESULTATS ADMINISTRATIFS 2019	RETRAITEMENTS
FOYER LE RELAIS	145 608	115 072	-30 536
SAVS-SAMSAH Tandem	-19 714	-1 929	17 785
FOYER de JOUR l'Alizé	8 207	-7 051	-15 259
FOYER & FAM l'Aurore	70 033	60 110	-9 923
FAMA Murielle Renard	-7 859	-6 847	1 012
Les Trois FOYERS	75 331	136 308	60 978
FDV-FAM JP BRU	-3 136	-8 907	-5 771
Résidence de l'horticulture	81 944	63 771	-18 174
SAVS Horticulture	-34 883	-5 683	29 200
IME G. CARON	-77 949	-95 327	-17 378
SESSAD G.CARON	5 849	9 193	3 344
CAFAST	53 489	29 735	-23 754
Permanence du JARD	7	4 950	4 943
ESAT Ateliers de la Vallée	-31 282	-22 792	8 490
MAS Odile Madelin	-221 583	-164 741	56 842
IME la SITTELLE	-42 264	338 416	380 680
IME l'EOLINE	82	-474	-556
SSAD Mistral Gagnant	82 612	80 240	-2 372
SESSAD GALILEE	113 286	123 975	10 689
ESAT Les ATELIERS de la FORET	-135 427	-49 774	85 653
TOTAL FONDS SOUS TUTELLES	62 348	598 243	535 895

2.2.5 Dettes financières

ETABLISSEMENTS	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019
SITTELLE	2 026 763	0	169 433	1 857 330
LA MAS	1 557 135	0	95 976	1 461 159
FDV AURORE	34 377	0	9 785	24 592
ESAT PRODUCTION ATELIERS DE LA FORET	374 236	0	26 023	348 213
LES TROIS FOYERS	578 952	0	91 345	487 607
VIE ASSOCIATIVE	188 748	300 000	43 224	445 524
SIEGE	7 156	0	3 422	3 734
FAMA	37 786	0	37 786	0
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	3 336	3 363	3 336	3 363
TOTAL	4 808 490	303 363	480 330	4 631 522

Deux emprunts d'un montant cumulé de 630 000 euros ont été souscrits le 17 décembre 2019 par l'ESAT Production Ateliers de la Forêt. Ils n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus car ils n'ont été tirés qu'en mars 2020.

2.2.5.1 Classement par échéance

ETABLISSEMENTS	APBC 31/12/2019	-1 an	1 an à 5 ans	+5 ans
SITTELLE	1 857 330	174 391	534 162	1 148 778
LA MAS	1 461 159	99 142	396 378	965 640
FDV AURORE	24 592	9 875	14 717	0
ESAT PRODUCTION ATELIERS DE LA FORET	348 213	26 284	215 198	106 731
LES TROIS FOYERS	487 607	99 940	141 542	246 125
VIE ASSOCIATIVE	445 524	67 513	231 969	146 042
SIEGE	3 734	3 446	288	0
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	3 363	3 363	0	0
TOTAL	4 631 522	483 954	1 534 254	2 613 316

Ce classement par échéance des dettes financières est établi en fonction des tableaux d'amortissement en vigueur au 31 décembre 2019.

Il ne tient donc pas compte des aménagements proposés par les établissements bancaires dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, notamment en terme de reports de paiement pendant 6 mois des échéances d'emprunt.

2.2.5.2 Dettes garanties par des sûretés réelles données

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Promesse d'affectation hypothécaire	Bâtiment 5 impasse les Noues Crats, 51420 Cernay les Reims	1 461 159€

2.2.6 Autres dettes

2.2.6.1 Classement par échéance

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 144 003	1 330 906
Dettes sociales et fiscales	3 907 928	3 763 170
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 335	3 335
Autres dettes	76 653	127 680
Produits constatés d'avance	19 662	64 151
TOTAL	5 151 581	5 289 243

2.2.6.2 Charges à payer

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
FACT. FOURNISSEURS NON PARVENUES	217 327	231 106
DETTES PROV. CONGES PAYES PERSONNEL	1 429 627	1 318 939
PROV/CH. SOCIALES. CONG. PAYES PERSONNEL	686 651	690 366
AUTRES CHARGES A PAYER	55 122	9 401
TOTAL	2 388 727	2 249 812

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Répartition des produits

Produits par nature	Répartition		TOTAL au 31/12/2019
	Gestion contrôlée	Gestion propre	
Produits d'exploitation			
Produits de la tarification	30 318 148	0	30 318 148
Reversement usagers	2 579 875	0	2 579 875
Production de l'exercice	0	1 827 771	1 827 771
Produits des activités annexes	118 090	71 498	189 588
Subventions d'exploitation (dont Aides aux postes)	224 738	3 460 195	3 684 933
Reprises s/amorts & prov - Transferts de charges	459 859	65 057	524 915
Cotisations & collectes	0	79 912	79 912
	33 700 710	5 504 433	39 205 143
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés	3 910	13 133	17 043
Reprise prov dépréc immo financières	0	0	0
Produits nets s/ cession VMP	0	0	0
	3 910	13 133	17 043
Produits exceptionnels			
sur opérations de gestion	55 029	10 548	65 577
sur opérations en capital	120 737	0	120 737
reprises sur provisions - Transferts de charges	23 525	0	23 525
	199 291	10 548	209 839
Report des ressources non utilisées (fonds dédiés)	217 512	169 249	386 761
TOTAL DES PRODUITS	34 121 422	5 697 364	39 818 786

3.2 Résultat exceptionnel

Les principaux produits et charges exceptionnels se composent de :

CHARGES	Exercice 2019
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités, redressements	82 554
Rappels de cotisations et charges diverses	20 338
Régularisations Indemnités journalières	12 129
Charges diverses	6 897
Valeurs nettes comptables d'éléments d'actif cédés	8 166
Dotations aux amortissements et aux provisions réglementées (réserves des plus-values nettes d'actif)	9 701
Engagements à réaliser sur ressources affectées (fonds dédiés)	418 013
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	557 799
PRODUITS	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Indemnités diverses (sinistres)	53 849
Quote-part de subventions rapportées aux résultats	100 741
Autres produits exceptionnels divers	12 466
Prix de cession des éléments d'actif	19 258
Reprises sur provisions réglementées (pour renouvellement des immobilisations)	23 525
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (fonds dédiés)	386 761
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	596 599
RESULTAT EXCEPTIONNEL	38 800

4 Autres informations

4.1 Engagements financiers

	N	N - 1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques	1 461 159€	1 557 135 €
Nantissements	229 400€	0
Autres		
Engagements reçus		
Avals		
Cautions		
Autres		

4.2 Effectif équivalent temps plein (hors travailleurs handicapés)

POLE	ETABLISSEMENT	CADRES	TECHNICIENS / AM	OUVRIERS EMPLOYES	TOTAL
		ETP	ETP	ETP	ETP
ENFANCE ET INCLUSION SCOLAIRE	IME GENEVIEVE CARON	2,30	13,35	9,70	25,35
	IME EOLINE	2,82	10,75	35,15	48,72
	SSAD MISTRAL GAGNANT	0,16	2,65	1,10	3,91
	SESSAD GALILEE	2,66	9,80	4,00	16,46
	SESSAD EPERNAY	0,85	2,70	0,20	3,75
	IME SITTELLE	2,87	15,24	25,80	43,91
	CAFST	0,50	2,00	8,00	10,50
HEBERGEMENT ET SOINS	MAS ODILE MADELIN	6,81	9,98	81,60	98,39
	FOYER DE VIE AURORE	2,26	6,00	31,22	39,48
	FOYER DE VIE JEAN PAUL BRU	2,30	3,45	30,50	36,25
	FOYER DE JOUR ALIZE	0,61	1,00	3,77	5,38
	FAMA MURIELLE RENARD	2,36	5,50	37,75	45,61
	LES TROIS FOYERS	4,52	9,10	37,30	50,92
TRAVAIL ET INSERTION PROFESSIONNELLE	ESAT ATELIERS DE LA VALLEE	2,05	3,75	16,00	21,80
	ESAT ATELIER DE LA FORET	5,25	3,74	30,08	39,06
	PERMANENCE DU JARD	2,30	5,60	1,00	8,90
HABITAT ET INTEGRATION DANS LA CITE	FOYER LE RELAIS	1,45	7,06	19,38	27,89
	RESIDENCE HORTICULTURE	1,70	3,00	9,50	14,20
	SAVS SAMSAH	1,00	3,00	2,00	6,00
	SAVS EPERNAY	0,24	1,50	0,65	2,39
SIEGE	9,00	14,45	3,00	26,45	
		54,01	133,61	387,70	575,32

4.3 Contributions volontaires

La valorisation correspondant au travail effectué par les bénévoles engagés dans les différentes actions (ventes de brioches, participation à des manifestations sociales) n'est pas comptabilisée.

4.4 Rémunération des dirigeants

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, prévoit dans son article 20 qu'une Association dont le budget annuel est supérieur à 150 000 EUR et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 EUR doit publier chaque année dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte tenu des pouvoirs confiés aux directeurs salariés des établissements et aux limitations imposées en matière de délégation de signatures, l'Association a identifié un cadre rémunéré ayant la qualité de dirigeant :

- Direction générale : 82 558,50 euros bruts dont 2 065,80 euros d'avantages en nature véhicule

4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	Année 2019
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	41 606 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0€
Honoraires totaux	41 606€